

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Fonds de commerces – Pas de porte – Murs commerciaux et terrains :
Honoraires libres fixés d'un commun accord entre les deux parties
Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0€ à 100 000€uros	9% TTC
De 100 001€ à 150 000€uros	7% TTC
De 150 001€ à 175 000 €uros	6% TTC
De 175 001 € à 200 000 €uros	5,50% TTC
Au-delà de 200 001 €uros	5% TTC

***En cas de mandat exclusif : une remise commerciale de 10% TTC sera appliquée sur notre barème.**

Les frais de négociation comprennent nos visites, la négociation, la constitution du dossier de vente, la rédaction éventuellement de l'avant contrat, et suivi du dossier jusqu'à la signature définitive.

« L'ordonnance n°86-1243 du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence ayant abrogé celle du 30 juin 1945, arrêté du 6 février 1974 et du 28 avril 1977 fixant les barèmes des rémunérations des agents immobiliers sont devenus caducs.

Depuis le 1^{er} janvier 1987, les commissions des agents immobiliers, en matière de vente de vente et de locations immobilières, sont fixées librement par accords des parties. »

Siège social :

AGENCE LYON NORD-EST
23 Place Jules Grandclément
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 72 91 66 33
Fax : 04 72 91 48 02
Mail : transaction@accorimm.fr

AGENCE LYON PAYS D'OZON
Ctre Commercial Les Pierres
69360 TERNAY
Tel : 04 72 24 66 75
Fax : 04 72 49 76 80
Mail : accoternay@wanadoo.fr

AGENCE LYON SUD EST
12b rue de la Liberté
69780 MIONS
Tél : 04 72 09 02 44
Fax : 04 78 20 04 23
Mail : agence.mions@accorimm.fr

SARL au capital de 24 000€
RCS Lyon 353 514 854 – Siret 353 514 854 00044
Carte professionnelle n°CPI69012016 000 007 2
Garantie financière Transaction : 110 000€
Garantie financière Gestion : 200 000€
Garantie financière Syndic : 500 000€ LLOYD'S



L'Agence Immobilière de la Famille depuis 1992 !

HONORAIRES DE LOCATION GESTION

- Les honoraires de location concernant l'entremise et la négociation sont à la charge exclusive du bailleur.
- Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail) et à l'état des lieux d'entrée sont partagés entre le locataire et le propriétaire.
- La part payée par le locataire ne peut pas dépasser celle du propriétaire.
- Les frais payés par le locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.

Plafond des honoraires de Location

Les frais de location définis ci-dessus payés par le locataire, ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants :

- 3€/ m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- Et pour les autres types de frais (hors état des lieux) :
 - 12€/ m² dans les zones au marché locatif très tendu (zone A bis Duflot et PTZ)
 - 10€/ m² dans les zones au marché locatif au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Duflot des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone A bis)
 - 8€/ m² dans les autres zones

Honoraires de Gestion (charge propriétaire) : à partir de 6% HT sur toutes sommes encaissées

Assurance Loyers Impayés (charge propriétaire) : 3 % TTC

Siège social :

AGENCE LYON NORD-EST
23 Place Jules Grandclément
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 72 91 66 33
Fax : 04 72 91 48 02
Mail : transaction@accorimm.fr

AGENCE LYON PAYS D'OZON
Ctre Commercial Les Pierres
69360 TERNAY
Tel : 04 72 24 66 75
Fax : 04 72 49 76 80
Mail : accoternay@wanadoo.fr

AGENCE LYON SUD EST
12b rue de la Liberté
69780 MIONS
Tél : 04 72 09 02 44
Fax : 04 78 20 04 23
Mail : agence.mions@accorimm.fr

SARL au capital de 24 000€
RCS Lyon 353 514 854 – Siret 353 514 854 00044
Carte professionnelle n°CPI69012016 000 007 2
Garantie financière Transaction : 110 000€
Garantie financière Gestion : 200 000€
Garantie financière Syndic : 500 000€ LLOYD'S